

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPALDEPARTEMENT
INDRE

DE LA COMMUNE D'ETRECHET

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
13	14	13

Séance du 3 octobre 2011

L'an deux mil onze
et le trois octobreà dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué,s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présence de Monsieur STEVANIN William, Maire

Date de la convocation
27/09/2011

Date d'affichage

Présents : Messieurs les Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en
exercice : Messieurs STEVANIN, DESCOURAUX, LAURENT, Mesdames
DUBREUIL, BUCHARD, MERCIER, BAILLIU, Messieurs ROBIN, PASCAUD
GAYRAUD, PINIER, PRIME, Mademoiselle BLAIN

Absent excusé : Monsieur TOURNY a donné pouvoir à Monsieur DESCOURAUX

Objet de la Délibération

Secrétaire : Mademoiselle BLAIN

LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS-ORLEANS-CLERMONT-LYON (POCL)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées. De surcroît ce projet permet de relier la ligne de Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

Où il l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité,

DECIDE de s'associer au travail réalisé par le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine.

DEMANDE un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

DEMANDE la confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

DEMANDE la prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

DEMANDE la prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

DEMANDE l'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogiques à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers.

DEMANDE l'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de transport (SNIT).

Pour copie conforme.



CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture le 13/06/2011
Publié, affiché ou notifié le ...

4 JUIN 2011

Le Maire,